

Nombre de membres			
En exercice	Présents	Pouvoirs	Ont pris part au vote
16	12	0	12

Séance du 14 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le quatorze du mois de mars, à 19h45,

le Conseil Municipal de la commune de Neuville-sur-Ain, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Thierry DUPUIS, Maire.

Date de la convocation :
08 mars 2024

Membres présents à la séance : Alain SICARD, Myriam FANGET, Christian BOUILLET, Virginie BACLET, Catherine THOINON, François CAROBBIO, Sylvain ORENGA, Myriam CROUZIER, Emmanuel BRION, Agathe DORMANT, Maxime SABRAN.

Membres absents ou excusés : Christophe MEURENAND, Sandrine BALLANDRIN, Aurélien SICARD, Jérémie RYNOIS.

Secrétaires de séance : Maxime SABRAN.

N° de l'acte : DEL.2024.03.14.13

OBJET : Travaux de réfection de la station d'épuration du hameau de Planches. Acquisition de terrain. Prix.

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre des travaux de réfection de la station d'épuration de Planches, une acquisition de terrain est nécessaire. Il rappelle également la délibération en date du 20 octobre 2022, par laquelle le conseil municipal l'a autorisé à négocier l'acquisition auprès du propriétaire. Après bornage, la surface à acquérir s'élève à 50 m². Madame Annie ROUX, propriétaire actuel, a accepté un prix de 5 € / m². Elle a par ailleurs autorisé la commune à engagé les travaux avant la finalisation de cette vente.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur le tarif négocié pour l'acquisition de ce terrain.

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE d'acheter une parcelle de 50 m² à Madame Annie ROUX, au prix de 5 € le m², dans le cadre des travaux de réfection de la station d'épuration de Planches.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette acquisition.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Thierry DUPUIS



(Handwritten signature of Thierry Dupuis)